



République et canton de Genève

## Commune de Laconnex

Dans sa séance du 28 janvier 2008  
le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **Enquête publique No SCG-09 - parcelle No 10068 commune de Laconnex Projet de plan d'extraction No PE 02-2007**

Vu le projet de plan d'extraction No PE-2007 et l'exposé des motifs établi par le département du territoire;

vu l'enquête publique n° SCG-09 ;

vu que le projet a été dûment affiché au pilier public selon les délais prescrits et qu'il a pu être consulté à la mairie de Laconnex du 26 octobre au 30 novembre 2007 inclusivement;

étant donné qu'aucune observation n'est parvenue ni au département du territoire ni à la mairie de Laconnex;

vu que le plan général de circulation prévu dans le projet d'exploitation spécifie que les camions qui auront accès à la parcelle 10068 ne pourront en aucun cas emprunter la route de la Paraille;

conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

### **D E C I D E PAR 11 VOIX SOIT A L'UNANIMITÉ**

de préavis favorablement le projet de plan d'extraction No PE 02-2007 concernant la parcelle No 10068 du cadastre de la commune de Laconnex

**Art. 27, al. 1 de la loi sur l'administration des communes - Tous les habitants ou contribuables de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le 25 février 2008

Laconnex, le 29 février 2008

Hubert Dethurens, maire



République et canton de Genève

**Département du Territoire**

2, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Case postale 3918  
1211 Genève 3  
Téléphone 022 327 29 59  
Télécopieur 022 327 01 00

Commune de **LACONNEX**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal**

Séance du 28 janvier 2008

**Présents :** M. Hubert DETHURENS, maire.  
M. Jean-Paul CATTIN et Mme Catherine  
KOUIMROUYAN, adjoints.  
Mmes Dominique PASCUAL et Véronique RUDAZ.  
MM. BATARDON Jean, LADERMANN Philippe,  
MANDALLAZ Denis, MERMET Yves,  
STILLWAGON Bradley,  
THEVENOZ Laurent, ZIMMERMANN Laurent

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande  
du Conseil d'Etat, du Conseil  
administratif ou du maire, ou à la  
demande d'au moins un quart des  
conseillers municipaux, avec la  
date dans l'un ou l'autre cas

*Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire*

3) Un extrait séparé pour chaque  
objet ayant donné lieu à une  
délibération doit être transmis au  
département, signé par le maire  
ou le président du conseil  
municipal

4) L'affichage doit intervenir à  
partir du 6<sup>e</sup> jour et au plus  
tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui  
suit la date de la séance où la  
délibération a été adoptée  
(Art. 28, al.1, LAC).  
Le délai référendaire court  
dès le lendemain de  
l'affichage.

*a pris la délibération suivante qui a été affichée*

*le lundi 4 février 2008*

Objet : **Projet de plan d'extraction No PE 02-2007 – parcelle No 10068.**

Date : 29 janvier 2008

Signature : ,

Hubert DETHURENS, maire